



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 66
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur David HAEGY	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jean-François COURGEY
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**IUT Dijon-Auxerre-Nevers - Désignation de représentants de Dijon métropole**

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales, le conseil métropolitain procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code ou des textes régissant ces organismes.

L'article L. 2121-33 ajoute qu'il peut être procédé à tout moment et pour le reste de la durée des fonctions assignées aux membres ou délégués de ces organismes, au remplacement de ceux-ci par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par délibération en date du 17 septembre 2020, Madame Marie-Hélène Juillard-Randrian et Monsieur Denis Hameau ont été désignés membre titulaire et membre suppléant pour représenter Dijon métropole au sein du conseil d'administration de l'IUT Dijon-Auxerre (devenu Dijon-Auxerre-Nevers en 2021). Leur mandat étant arrivé à terme, il convient de reconduire ces désignations.

L'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

Il vous est proposé de ne pas recourir au bulletin secret pour ces désignations et de reconduire Madame Marie-Hélène Juillard-Randrian en qualité de membre titulaire et Monsieur Denis Hameau en qualité de membre suppléant pour siéger au conseil d'administration de cet établissement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- à l'unanimité, **de ne pas recourir au scrutin secret**, pour désigner les représentants de Dijon métropole au sein du conseil d'administration de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers ;
- **de désigner** Madame Juillard-Randrian en qualité de membre titulaire et Monsieur Denis Hameau en qualité de membre suppléant au sein du conseil d'administration de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	